

**COMPLÉMENT DE RÉPONSE DU TRANSPORTEUR ET DU
DISTRIBUTEUR À L'ENGAGEMENT N° 2**

**PRIS DANS LE CADRE DE LA SÉANCE DE TRAVAIL RELATIVE
AUX MODIFICATIONS À L'ASC 715**

Engagement n° 2

Veillez concilier l'écart lié à la non capitalisation des autres composantes et l'écart lié à la modification de la méthode de répartition, présentés à la pièce [B-0015](#), tableau R-2.4 :

(en M\$)	Coût de retraite	Autres régimes
Quote-part du Transporteur :		
Écart lié à la non capitalisation des autres composantes	-13,1	+2,4
Écart lié à la modification de la méthode de répartition	-35,9	+6,7
Quote-part du Distributeur :		
Écart lié à la non capitalisation des autres composantes	-24,5	+4,5
Écart lié à la modification de la méthode de répartition	+21,2	-3,6

Veillez également concilier ces écarts présentés aux tableaux R-6.1A et R-6.1B à la pièce B-0015.

Réponse initiale à l'engagement n° 2 :

1 **Le Transporteur et le Distributeur tiennent à mentionner que les écarts liés à**
2 **la non-capitalisation présentés au tableau R-2.4 de la demande de**
3 **renseignements n°1 de la Régie¹ ont été établis uniquement sur la base des**
4 **composantes des revenus requis en considérant que le seul impact lié à la**
5 **non-capitalisation était celui associé à la rubrique Coûts capitalisés des**
6 **revenus requis. Cependant, cette méthode d'évaluation ne tient pas compte**
7 **de l'ensemble des coûts qui sont directement imputés aux investissements.**
8 **Pour bien évaluer les impacts des modifications à la norme ASC 715 et du**
9 **changement de méthode de répartition, il est important de faire ressortir**
10 **l'impact global sur la répartition des coûts, soit l'impact sur les revenus**
11 **requis et l'impact sur le bilan. L'exercice de conciliation des tableaux**
12 **demandé par la Régie n'est donc plus nécessaire. Le Transporteur et le**
13 **Distributeur poursuivent leurs travaux pour faire ressortir distinctement et**
14 **dans leur intégralité les écarts liés à la non-capitalisation et à la méthode de**
15 **répartition pour l'année 2018.**

16 **Les tableaux E-2A (coût de retraite) et E-2B (coût des autres régimes)**
17 **illustrent le calcul des écarts selon leurs différentes sources, ce qui inclut la**
18 **quote-part directement imputée aux investissements (incluant les travaux**
19 **d'Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés**
20 **(HQ Équipement).**

¹ Pièce HQT-D-2, document 1 originale (B-0015), page 11.

Tableau E-2A

Illustration du calcul des écarts du coût de retraite liés à la non-capitalisation des autres composantes et au changement de méthode de répartition – Données reconnues pour 2017 (M\$)

TRANSPORTEUR				
Coût de retraite	Avant les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2C	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2D	Écarts
Coût des services rendus	438	438	438	
Quote-part aux revenus requis	17,9%	17,9%	18,9%	4,4
	78,4	78,4	82,8	Note 1
Autres composantes du coût de retraite	(349)	(349)	(349)	
Quote-part aux revenus requis	17,9%	29,1%	33,2%	
	(62,5)	(62,5)	(62,5)	
Écart lié à la non capitalisation		(39,1)	(39,1)	Note 2
Écart lié au changement de méthode		-	(14,3)	Note 3
	(62,5)	(101,6)	(115,9)	(14,3)
Total revenus requis	15,9	(23,2)	(33,1)	
Coût des services rendus	438	438	438	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,2%	11,2%	11,2%	
	49,1	49,1	49,1	
Autres composantes du coût de retraite	(349)	Note 1	Note 1	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,2%			
	(39,1)			
Total bilan	10,0	49,1	49,1	-

DISTRIBUTEUR				
Coût de retraite	Avant les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2C	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2D	Écarts
Coût des services rendus	438	438	438	
Quote-part aux revenus requis	25,8%	25,8%	27,6%	7,9
	113,0	113,0	120,9	Note 1
Autres composantes du coût de retraite	(349)	(349)	(349)	
Quote-part aux revenus requis	25,8%	33,5%	29,0%	
	(90,0)	(90,0)	(90,0)	
Écart lié à la non capitalisation		(26,8)	(26,8)	Note 2
Écart lié au changement de méthode			15,6	Note 3
	(90,0)	(116,8)	(101,2)	15,6
Total revenus requis	23,0	(3,8)	19,7	
Coût des services rendus	438	438	438	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	7,7%	7,7%	7,7%	
	33,7	33,7	33,7	
Autres composantes du coût de retraite	(349)	Note 1	Note 1	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	7,7%			
	(26,8)			
Total bilan	6,9	33,7	33,7	-

Quotes-parts aux revenus requis et au bilan des autres composantes du coût de retraite	
	62,6%
	62,2%

Sommaire des impacts			
	HQT	HQD	Total
Note 1	4,4	7,9	12,3
Note 2	(39,1)	(26,8)	(65,9)
Note 3	(14,3)	15,6	1,3
	(49,0)	(3,3)	(52,3)

Note 1 : L'information de gestion liée à la retraite a été raffinée pour le cheminement de coût entre les unités fournisseurs lors de l'analyse des impacts des modifications à l'ASC 715. Cela ne découle pas des modifications à l'ASC 715.

Note 2 : Les modifications à l'ASC 715 ne permettent plus la capitalisation des autres composantes du coût des ASF.

Note 3 : Le total de l'impact direct pour chacune des divisions du changement de méthode au niveau du coût de retraite est non significatif

1 Comme le démontre le tableau E-2A, les impacts avant et après les
2 modifications à l'ASC 715 pour le coût de retraite incluent trois types d'écart,
3 soit des écarts liés :

- 4 • Au raffinement de l'information de gestion relative au cheminement de
5 coût entre les unités fournisseurs ;
- 6 • À la non-capitalisation des autres composantes du coût des ASF ;
- 7 • Au changement de méthode de répartition.

8 Eu égard au raffinement de l'information de gestion relative au cheminement
9 de coût entre les unités fournisseurs, Hydro-Québec a, dans son analyse des
10 impacts des modifications à la norme ASC 715, dû raffiner son calcul de
11 répartition. Auparavant, aucune information de gestion relative à la facturation
12 interne entre fournisseurs n'était évaluée distinctement et aucun ajustement
13 n'était considéré pour l'impact du coût de retraite sur la facturation des unités
14 fournisseurs à d'autres unités fournisseurs. L'intégration de 349 M\$ dans le
15 montant à répartir, lié au coût des services rendus, a permis de constater qu'il
16 pouvait y avoir un impact important au niveau de la facturation
17 inter-fournisseurs et que cet impact devait être corrigé. Afin de raffiner la
18 répartition du coût des services rendus, les pourcentages de répartition ont
19 été ajustés pour tenir compte de cette réalité.

Tableau E-2B

Illustration du calcul des écarts du coût des autres régimes liés à la non-capitalisation des autres composantes et au changement de méthode de répartition – Données reconnues pour 2017 (M\$)

TRANSPORTEUR				
Autres régimes	Avant les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2C	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2D	Écarts
<u>Coût des services rendus</u>	45	45	45	
Quote-part aux revenus requis	18,9%	18,9%	18,9%	
	8,5	8,5	8,5	-
<u>Autres composantes du coût des ASF</u>	64	64	64	
Quote-part aux revenus requis	18,9%	30,2%	33,2%	
	12,1	12,1	12,1	
Écart lié à la non capitalisation		7,2	7,2	Note 1
Écart lié au changement de méthode		-	1,9	Note 2
	12,1	19,3	21,2	1,9
Total revenus requis	20,6	27,8	29,7	
<u>Coût des services rendus</u>	45	45	45	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,2%	11,2%	11,2%	
	5,0	5,0	5,0	
<u>Autres composantes du coût des autres régimes</u>	64	Note 1	Note 1	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,2%			
	7,2			
Total bilan	12,2	5,0	5,0	

DISTRIBUTEUR				
Autres régimes	Avant les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2C	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715 Tableau E-2D	Écarts
<u>Coût des services rendus</u>	45	45	45	
Quote-part aux revenus requis	27,6%	27,6%	27,6%	
	12,3	12,3	12,3	-
<u>Autres composantes du coût des autres régimes</u>	64	64	64	
Quote-part aux revenus requis	27,6%	35,3%	29,0%	
	17,7	17,7	17,7	
Écart lié à la non capitalisation		4,9	4,9	Note 1
Écart lié au changement de méthode			(4,0)	Note 2
	17,7	22,6	18,6	(4,0)
Total revenus requis	30,0	34,9	30,9	
<u>Coût des services rendus</u>	45	45	45	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	7,7%	7,7%	7,7%	
	3,5	3,5	3,5	
<u>Autres composantes du coût des autres régimes</u>	64	Note 1	Note 1	
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	7,7%			
	4,9			
Total bilan	8,4	3,5	3,5	

Quotes-parts aux revenus requis et au bilan des autres composantes du coût des autres régimes	
	65,4%
	62,2%

Sommaire des impacts			
	HQT	HQD	Total
Note 1	7,2	4,9	12,1
Note 2	1,9	(4,0)	(2,1)
	9,1	0,9	10,0

Note 1 : Les modifications à l'ASC 715 ne permettent plus la capitalisation des autres composantes du coût des ASF.

Note 2 : Le total de l'impact direct pour chacune des divisions du changement de méthode au niveau du coût des autres régimes est non significatif

1 Comme illustré dans ces tableaux, en vertu de la méthode actuelle, les unités
2 réglementées reçoivent près de 63 % du crédit des autres composantes du
3 coût de retraite (voir tableau E-2A), soit 44 % aux revenus requis et 19 %
4 incorporé aux coûts des immobilisations (incluant les travaux réalisés par le
5 groupe HQ Équipement). Avec la méthode proposée, le montant des autres
6 composantes du coût de retraite attribué aux unités réglementées serait de
7 62 %, il s'agit donc d'un impact non significatif.

8 Quant au coût des autres régimes, les unités réglementées doivent en
9 assumer environ 65 % selon la méthode actuelle (voir tableau E-2B), soit
10 environ 46 % aux revenus requis et 19 % incorporé aux coûts des
11 immobilisations. Avec la méthode proposée, le montant des autres
12 composantes du coût des autres régimes attribué aux unités réglementées est
13 de 62 %, il s'agit donc d'une baisse de coûts à ce niveau.

14 Le Transporteur et le Distributeur rappellent que l'impact total du changement
15 de méthode pour les autres composantes du coût des ASF est non significatif
16 alors que la méthode proposée comporte également les avantages suivants :

- 17 • Cette méthode est facile à implanter ;
- 18 • Cette méthode est cohérente conceptuellement avec les modifications
19 apportées à l'ASC 715 ;
- 20 • Cette méthode assure la non-capitalisation des autres composantes du
21 coût des ASF, en conformité avec les modifications à l'ASC 715 ;
- 22 • Les montants qui auraient été comptabilisés en réduction des coûts
23 aux immobilisations sans les modifications à la norme ASC 715
24 viennent plutôt réduire plus rapidement les revenus requis du
25 Transporteur et du Distributeur.

26 Comme référés dans les tableaux E-2A et E-2B, les tableaux E-2C et E-2D
27 intègrent respectivement les quotes-parts du Transporteur et du Distributeur
28 dans le coût des ASF pour 2017 en %, selon les données reconnues pour 2017
29 ainsi que selon celles ajustées des modifications à l'ASC 715.

Tableau E-2C
Composantes du coût de retraite et du coût des autres régimes intégrant les
quotes-parts en % – Données reconnues pour 2017 (M\$)

	Reconnues 2017			
	Coût de retraite		Coût des autres régimes	
Composantes du coût des ASF				
Coût des services rendus	438		45	
Intérêts sur l'obligation	781		49	
Rendement prévu des actifs	(1 390)		(3)	
Amortissement de la perte actuarielle nette	260		23	
Amortissement des services passés	-		(5)	
Total d'Hydro-Québec	89		109	
Quote-part du Transporteur				
Masse salariale	13,6	15,3%	16,7	15,3%
Charges de services partagés	4,8	5,4%	7,0	6,4%
Coûts capitalisés	(3,3)	-3,7%	(4,1)	-3,7%
Frais corporatifs	0,8	0,9%	1,0	0,9%
Total Transporteur	15,9	17,9%	20,6	18,9%
Quote-part du Distributeur				
Masse salariale	21,6	24,3%	26,5	24,3%
Charges de services partagés	7,0	7,9%	10,3	9,4%
Coûts capitalisés	(6,3)	-7,1%	(7,7)	-7,1%
Frais corporatifs	0,7	0,8%	0,9	0,8%
Total Distributeur	23,0	25,8%	30,0	27,6%

Tableau E-2D
Composantes du coût de retraite et du coût des autres régimes intégrant les
quotes-parts en % – Données reconnues pour 2017 et ajustées des
modifications à l'ASC 715 (M\$)

	Reconnues 2017 et ajustées des modifications à l'ASC 715			
	Coût de retraite		Coût des autres régimes	
Composantes du coût des ASF				
Coût des services rendus	438		45	
Autres composantes du coût de retraite				
• Intérêts sur l'obligation	781		49	
• Rendement prévu des actifs	(1 390)		(3)	
• Amortissement de la perte actuarielle nette	260		23	
• Amortissement des services passés			(5)	
	(349)		64	
Total d'Hydro-Québec	89		109	
Quote-part du Transporteur				
Coût des services rendus				
• Masse salariale	66,9	15,3%	6,9	15,3%
• Charges de services partagés	28,4	6,4%	2,9	6,4%
• Coûts capitalisés	(16,4)	-3,7%	(1,7)	-3,7%
• Frais corporatifs	3,9	0,9%	0,4	0,9%
	82,8	18,9%	8,5	18,9%
Autres composantes du coût de retraite	(115,9)	33,2%	21,2	33,2%
Total Transporteur	(33,1)		29,7	
Quote-part du Distributeur				
Coût des services rendus				
• Masse salariale	106,5	24,3%	10,9	24,3%
• Charges de services partagés	41,6	9,4%	4,2	9,4%
• Coûts capitalisés	(30,8)	-7,1%	(3,2)	-7,1%
• Frais corporatifs	3,6	0,8%	0,4	0,8%
	120,9	27,6%	12,3	27,6%
Autres composantes du coût de retraite	(101,2)	29,0%	18,6	29,0%
Total Distributeur	19,7		30,9	

Complément de réponse à l'engagement n° 2 :

1

Le Transporteur et le Distributeur déposent les tableaux E-2E (coût de

2

retraite) et E-2F (coût des autres régimes) qui illustrent, pour l'année 2018, le

- 1 calcul des écarts selon leurs différentes sources, incluant la quote-part
2 directement imputée aux investissements.

Tableau E-2E

Illustration du calcul des écarts du coût de retraite liés à la non-capitalisation des autres composantes et au changement de méthode de répartition pour 2018 (M\$)

TRANSPORTEUR		Année Témoin 2018			
Coût de retraite	Avant les modifications à l'ASC 715	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715	Écarts	
Coût des services rendus	480	480	480		
Quote-part aux revenus requis	19,6%	19,6%	19,6%		
	94,0	94,0	94,0		
Autres composantes du coût de retraite	(412)	(412)	(412)		
Quote-part aux revenus requis	19,6%	31,3%	33,4%		
	(80,6)	(80,6)	(80,6)		
Écart lié à la non capitalisation		(48,5)	(48,5)		Note 1
Écart lié au changement de méthode		-	(8,5)		
	(80,6)	(129,1)	(137,6)	(8,5)	Note 2
Total revenus requis	13,4	(35,1)	(43,6)		
Coût des services rendus	480	480	480		
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,7%	11,7%	11,7%		
	56,4	56,4	56,4		
Autres composantes du coût de retraite	(412)	Note 1	Note 1		
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,7%				
	(48,5)				
Total bilan	7,9	56,4	56,4		

DISTRIBUTEUR		Année Témoin 2018			
Coût de retraite	Avant les modifications à l'ASC 715	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715	Écarts	
Coût des services rendus	480	480	480		
Quote-part aux revenus requis	27,1%	27,1%	27,1%		
	130,3	130,3	130,3		
Autres composantes du coût de retraite	(412)	(412)	(412)		
Quote-part aux revenus requis	27,1%	35,9%	29,5%		
	(111,8)	(111,8)	(111,8)		
Écart lié à la non capitalisation		(36,2)	(36,2)		Note 1
Écart lié au changement de méthode			26,4		
	(111,8)	(148,0)	(121,6)	26,4	Note 2
Total revenus requis	18,6	(17,8)	8,7		
Coût des services rendus	480	480	480		
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	8,7%	8,7%	8,7%		
	42,1	42,1	42,1		
Autres composantes du coût de retraite	(412)	Note 1	Note 1		
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	8,7%				
	(36,2)				
Total bilan	5,9	42,1	42,1		

Quotes-parts aux revenus requis et au bilan des autres composantes du coût de retraite			
	67,1%		62,9%

Sommaire des impacts			
	HQT	HQD	Total
Note 1	(48,5)	(36,2)	(84,7)
Note 2	(8,5)	26,4	17,9
	(57,0)	(9,8)	(66,8)

Note 1: Les modifications à l'ASC 715 ne permettent plus la capitalisation des autres composantes du coût des ASF.

Note 2: Impact direct du changement de méthode au niveau du coût de retraite.

Tableau E-2F

Illustration du calcul des écarts du coût des autres régimes liés à la non-capitalisation des autres composantes et au changement de méthode de répartition pour 2018 (M\$)

TRANSPORTEUR	Année Témoin 2018				
	Autres régimes	Avant les modifications à l'ASC 715	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715	Écarts
Coût des services rendus	45	45	45		
Quote-part aux revenus requis	19,6%	19,6%	19,6%		
	8,8	8,8	8,8		-
Autres composantes du coût des ASF	63	63	63		
Quote-part aux revenus requis	19,6%	31,2%	33,4%		
	12,3	12,3	12,3		
Écart lié à la non capitalisation		7,3	7,3		Note 1
Écart lié au changement de méthode		-	1,3		
	12,3	19,7	21,0	1,3	Note 2
Total revenus requis	21,1	28,5	29,8		
Coût des services rendus	45	45	45		
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,7%	11,7%	11,7%		
	5,3	5,3	5,3		
Autres composantes du coût des autres régimes	63	Note 1	Note 1		
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	11,7%				
	7,3				
Total bilan	12,6	5,3	5,3		

DISTRIBUTEUR	Année Témoin 2018				
	Autres régimes	Avant les modifications à l'ASC 715	Application théorique des modifications à l'ASC 715	Avec les modifications à l'ASC 715	Écarts
Coût des services rendus	45	45	45		
Quote-part aux revenus requis	27,1%	27,1%	27,1%		
	12,2	12,2	12,2		-
Autres composantes du coût des autres régimes	63	63	63		
Quote-part aux revenus requis	27,1%	35,8%	29,5%		
	17,1	17,1	17,1		
Écart lié à la non capitalisation		5,5	5,5		Note 1
Écart lié au changement de méthode			(4,0)		
	17,1	22,6	18,6	(4,0)	Note 2
Total revenus requis	29,3	34,8	30,8		
Coût des services rendus	45	45	45		
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	8,7%	8,7%	8,7%		
	4,0	4,0	4,0		
Autres composantes du coût des autres régimes	63	Note 1	Note 1		
Quote-part des coûts capitalisés aux investissements (incluant HQ Équipement)	8,7%				
	5,5				
Total bilan	9,5	4,0	4,0		

Quotes-parts aux revenus requis et au bilan des autres composantes du coût des autres régimes	
	67,1%
	62,9%

Sommaire des impacts	HQT	HQD	Total
Note 1	7,3	5,5	12,8
Note 2	1,3	(4,0)	(2,7)
	8,6	1,5	10,1

Note 1 : Les modifications à l'ASC 715 ne permettent plus la capitalisation des autres composantes du coût des ASF.
 Note 2 : Impact direct du changement de méthode au niveau du coût de retraite.

1 **Le Transporteur et le Distributeur constatent que l'introduction de la méthode**
2 **proposée amène une stabilité dans la quote-part globale aux revenus requis**
3 **des autres composantes, tant pour le coût de retraite que pour les autres**
4 **régimes, puisqu'elle est basée, notamment sur le niveau des charges**
5 **primaires et des immobilisations.**

6 **En effet, en 2018 avec la méthode proposée, la quote-part globale du**
7 **Transporteur et du Distributeur s'élève à 62,9 % pour le coût de retraite et**
8 **pour les autres régimes, alors qu'elle s'élevait à 62,2 % en 2017 (selon les**
9 **tableaux E-2A et E-2B).**

10 **En conséquence, le Transporteur et le Distributeur réitèrent le fait que la**
11 **méthode proposée permet d'assurer une stabilité des coûts d'une année à**
12 **l'autre.**